

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT CONCURRENT POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : SNACK RESTAURANT DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

(Article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Du fait de l'impossibilité de mener à terme la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du snack/restaurant « *La Vague* » de la piscine intercommunale de BOEGE, compte tenu du renoncement de la candidate qui avait été retenue, la communauté de communes a souhaité modifier le mode de contractualisation, en envisageant une mise à disposition de ce bien pour la période estivale 2023 (délibération du conseil communautaire en date du 13 mars 2023). La communauté de communes a été saisie par un professionnel de la restauration, aux fins d'occupation de cet emplacement.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers qui souhaiterait bénéficier de l'autorisation d'occuper ce même emplacement en vue de la réalisation d'un projet similaire, de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dans les conditions décrites ci-dessous.

- 1. Organisme gestionnaire :** Communauté de communes de la Vallée Verte – 131 Rue de la Vallée Verte – 74420 BOËGE.
- 2. Renseignements :** Par téléphone au 04.50.39.09.20 ou par mail : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)
- 3. Titre d'occupation envisagée :** Convention d'occupation du domaine public – Article L.2122-1 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques
- 4. Dépendances domaniales concernés :** Snack-Restaurant « *La Vague* », faisant partie de du tènement immobilier de la piscine intercommunale – Adresse : 229 rue de la Vallée Verte, 74 420 Boège. Local d'environ 48 m2 avec une terrasse deux terrasses de 70 m2 et 180m2 et une cuisine équipée.
- 5. Durée prévisionnelle :** Du 15 juin 2023 au 15 Septembre 2023
- 6. Montant prévisionnel de la redevance à verser à la communauté de communes :** 3 450 € TTC pour la durée de la convention.
- 7. Adresse à laquelle un dossier plus complet peut être demandé :** 131 rue de la Vallée Verte, 74 420 Boège.
- 8. Date limite de remise des manifestations d'intérêt :** Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant le 22 mai 2023 à 12 heures.
- 9. Adresse à laquelle les propositions doivent être adressées :** soit par courrier électronique à l'adresse : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr), soit par courrier papier (LRAR ou remise contre récépissé) à l'adresse suivante : Communauté de Communes de la Vallée Verte, 131 rue de la Vallée Verte, 74 420 Boège.
- 10. Contenu de la proposition :** présentation détaillée du projet ; Renseignements sur la forme juridique et les capacités financières.
- 11. Déroulement de la procédure :** Si aucune manifestation d'intérêt concurrent ne devait être reçue dans le délai imparti, la communauté de communes pourra conclure, avec la personne ayant manifesté un intérêt spontané aux fins d'occupation du domaine public concerné, une convention d'occupation du domaine public dans les conditions précisées dans le présent avis. Si une manifestation d'intérêt concurrent devait être reçue dans le délai imparti, une procédure de sélection préalable sera organisée par la communauté de communes conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

